

Fabrique de la Cathédrale de Strasbourg

Strasbourg, le 29 janvier 2019

CONCOURS DE RECRUTEMENT D'UN(E) ORGANISTE DE CHŒUR

Un concours est organisé pour le recrutement d'un(e) organiste de chœur assurant un mi-temps de service à la cathédrale de Strasbourg.

Les candidats sont priés de déposer leur dossier avant le 1^{er} mars 2019 à l'adresse suivante :
Fabrique de la cathédrale – Concours orgue de chœur / 16, rue Brûlée / 67081 STRASBOURG CEDEX.

Le dossier comportera :

- ▶ Une lettre de motivation
- ▶ Un Curriculum-vitae détaillé
- ▶ Une copie des diplômes obtenus

Tous les candidats dont le dossier aura été retenu passeront les **épreuves** suivantes le samedi 6 avril 2019 :

- ▶ Harmoniser un chant d'assemblée
- ▶ Préluder un refrain de psaume et accompagner le chantre
- ▶ Improviser sur un Alleluia
- ▶ Improviser une paraphrase grégorienne, puis accompagner la pièce
- ▶ Réduire une partition de chœur à quatre voix
- ▶ Interpréter le troisième mouvement d'une Sonate en trio de Jean-Sébastien Bach et une pièce, au choix, du répertoire entre 1850 et 1950 (Widor, Vierne, Duruflé...).

Une mise en loge de 30 minutes est prévue.

Les candidats seront jugés sur la registration, la musicalité, la technique et la qualité de l'harmonisation. Le jury convoquera ensuite les deux ou trois candidats retenus, pour les auditionner sur leur connaissance de la liturgie catholique et leur motivation.

Services liturgiques :

Il s'agit d'assurer l'ensemble des offices dominicaux un week-end sur deux (actuellement : le dimanche à 9h30, 11h et 18h, les messes du samedi soir et du dimanche matin 8h étant en ce moment suspendues) auxquels peuvent s'ajouter des messes exceptionnelles, comme les ordinations à 15h. S'ajoutent, bien sûr, les grandes fêtes religieuses (Noël, Toussaint, Ascension, Assomption) et les jours fériés qui ne sont pas des dimanches (lundi de Pâques, lundi de Pentecôte, Saint Etienne, 1^{er} janvier, 1^{er} mai, 8 mai, 14 juillet, 11 novembre), plus quelques grandes occasions liées à la fonction diocésaine de la cathédrale, à raison aussi d'une fois sur deux, conformément à un planning établi en amont. Les mariages et funérailles entraîneront un défraiement spécifique.

Rémunération :

750 euros net mensuel. La fabrique de la cathédrale n'étant pas considérée comme employeur principal sur les postes d'organistes, il n'y a pas de convention collective.

B. Xibaut
Secrétaire du Conseil